



Programme de législature 2011 - 2016

Municipalité d'Onnens



Pour la première fois la Municipalité élabore un programme de législature. Ce programme représente un engagement formel et public, même s'il ne découle d'aucune base légale.

Il a pour but de donner la vision de la Municipalité sur l'avenir d'Onnens; il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus à ce jour à justifier des changements.



Projets :

- Gestion du plafond d'endettement
- Mise en œuvre du projet de la RC401 (définition des étapes)
- PGA réalisation du nouveau plan général d'affectation
- Réfection de l'éclairage public
- Étude du futur de la STEP (adaptation relatives au micropolluants)



Projets :

- Gestion des déchets, avenir de la déchetterie
- Modifications des contrats de droit de superficie du bord du lac
- Avenir du chalet «Berger»



Projets :

- Mise en valeur de l'ancien bâtiment communal en lui trouvant une affectation
- Amélioration des bâtiments communaux (économie d'énergie)



Organisation :

- Permis d'habiter délivrés dans les 3 mois après la fin du chantier
- Mise à jour des dossiers de construction (permis de construire) dans le logiciel CAMAC
- Activité de police des habitants
- Suivi des finances trimestriel (état des comptes et des débiteurs)



Objectifs

- Défendre la présence des classes scolaires à Onnens
- Assurer le maintien des commerces
- Attirer de nouvelle(s) activité(s) commerciale(s) ou culturelle(s) pour occuper l'ancien bâtiment communal en adoptant une attitude pro-active
- Prévenir les problèmes de stationnement, assurer la sécurité et l'accessibilité



Objectifs

- Participer activement aux collaborations intercommunales
- S'impliquer dans les problèmes spécifiques d'intérêt régional (tourisme, social, sécurité, environnement, sport, culture)



Conclusions :

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs ne pourra se concrétiser qu'en concordance avec les décisions du législatif et les capacités financières de la trésorerie communale, en s'inscrivant dans un souci de respect du développement durable.

Adopté en séance de Municipalité le 8 avril 2013